

A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, femme ou homme, âgée au minimum de 13 ans pour les stages « juniors » et de 18 ans pour les stages adultes, sans limite d'âge supérieure.

Vous devez remplir trois conditions :

■ être en bonne condition physique (nous informer impérativement à l'inscription d'un éventuel handicap ou d'un suivi médical spécifique) et fournir lors de votre première inscription aux Glénans un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité : voir ci-dessous, "Certificat médical".

■ savoir nager (pour les mineurs, voir ci-contre, "Attestation de natation").

■ accepter les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par Les Glénans.

Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage ou un cours. D'un montant de 33 euros en 2010, la cotisation est valable jusqu'au 31 décembre 2010 (la cotisation 2011, dont le montant n'est pas connu à ce jour, sera valable du 1/11/2010 au 31/12/2011). L'adhésion est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage.

Comment s'inscrire ?

■ **Par Internet** sur www.glenans.asso.fr, notre service en ligne avec règlement sécurisé par carte bancaire. Vous avez la possibilité de régler en ligne le solde de votre stage, et cela même si vous ne vous êtes pas inscrit par Internet.

■ **Par téléphone** au 01 53 92 86 00 depuis la France ou au 00 33 1 53 92 86 00 depuis l'étranger. Règlement par carte bancaire.

Pré-réservation de 72 heures (à plus d'une semaine du début du stage) possible par téléphone.

■ **Par courrier** en nous retournant la demande d'inscription (page 97) accompagnée de votre règlement à l'adresse suivante : Les Glénans, quai Louis Blériot, 75016 Paris Cedex 16

■ **Par fax** au 01 45 27 61 54 depuis la France ou au 00 33 1 45 27 61 54 depuis l'étranger, en nous retournant la demande d'inscription (page 97) précisant les seize numéros de votre carte bancaire, la date de validité, ainsi que le montant à prélever.

■ **Au Ponton** des Glénans, (situé sur la Seine, rive droite, à côté du pont de Grenelle), quai Louis Blériot, 75016 Paris.

Voir plan d'accès et horaires page 95.

■ **Après des centres régionaux d'Information Jeunesse**

● CIJ Val d'Oise - Tél: 01 34 41 67 67

1, place des Arts - BP 50315 - 95027 Cergy Pontoise Cedex

● Yvelines Info Jeunesse - Tél. 01 39 50 22 52

2, place Charost - 78000 Versailles

Certificat médical

Toute première inscription aux Glénans est subordonnée à la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité voile et à la vie en collectivité, établi par un médecin. Ce document **est impératif, que vous soyez**

stagiaire, moniteur, maîtresse de maison, patron ou équipier de liaison ou matérieliste. Il doit nous parvenir impérativement au minimum 7 jours avant le début de votre stage, être daté de moins de 3 mois. Il doit faire mention de votre nom en capitales ainsi que de votre numéro d'adhérent. Les **stagiaires adultes** ayant déjà fourni un certificat médical n'ont pas à le produire de nouveau pour les autres stages aux Glénans. En revanche, les stagiaires mineurs doivent fournir **à chaque stage** un certificat médical daté de moins de trois mois.

Attestation de natation (obligatoire pour les mineurs)

La pratique en centre de vacances des activités de voile est subordonnée à la production d'une attestation de natation pour les mineurs (le test préalable à la pratique des activités nautiques en centre de vacances). Elle peut être délivrée dans une piscine municipale ou dans le cadre scolaire. Cette attestation devra être remise au moniteur le 1^{er} jour du stage.

Après demande d'inscription

Pour les inscriptions par tout moyen autre que le site Internet des Glénans, nous accuserons réception de votre demande en vous retournant sous 8 jours :

■ **Un mémoire de frais** sur lequel figurent le nom, la date du stage, votre paiement et le solde à régler (s'il y a lieu).

■ **Une fiche de stage** précisant les caractéristiques détaillées de votre stage.

■ **Le guide du stagiaire** comprenant, pour les mineurs, la fiche sanitaire de liaison à remplir, le certificat médical et l'attestation de natation obligatoires. Pour les adultes : le formulaire de certificat médical obligatoire lors de toute première inscription.

■ **Votre carte de membre** de l'association des Glénans (si vous n'êtes pas déjà adhérent pour l'année en cours).

En cas de non-réception de ces documents sous quinzaine, merci de nous contacter.

Pour les inscriptions sur le site Internet des Glénans, ces documents sont envoyés par email.

Combien payer à l'inscription ?

■ La cotisation annuelle obligatoire : 33 euros pour 2010 (modification possible en 2011)

■ Un acompte minimum de 30% du prix du/des stages (arrondi à l'euro inférieur), et règlement intégral pour les cours théoriques, les stages "week-end" de 3 jours et les transports.

■ Le solde est dû au plus tard **30 jours avant la date de début de stage.** En l'absence de règlement intégral après cette date, Les Glénans se réservent le droit de disposer de votre place.

■ **Le saldo va pagato al più tardi 30 giorni prima della data d'inizio del corso.** Dopo questa data, i Glénans si riservano il diritto di disporre liberamente del vostro posto.

■ L'assurance annulation (voir conditions page 92) est vivement conseillée.

■ L'assurance complémentaire Individuelle Accident est facultative : 4,50 euros par an

Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage ou à un cours des Glénans entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

■ chèque à l'ordre des Glénans, **en précisant au dos vos nom, prénom, n° d'adhérent** (joindre le chèque à la demande d'inscription).

■ Carte Bleue, Visa, Eurocard, ou Mastercard (y compris par téléphone ou sur Internet : www.glenans.asso.fr)

■ virement bancaire* à l'ordre des Glénans **en précisant le nom du stagiaire, le n° d'adhérent, les noms et dates des stages.**

Crédit agricole IDF

49 av. George V - 75008 Paris

Code Banque 18206

Code Guichet 00420

Compte n°55392451001 Clé 89

IBAN : FR76 1820 6004 2055 3924 5100 189

BIC ou SWIFT : AGRIFRPP882

■ virement postal* :

compte N° 0444834W020 Les Glénans.

■ Chèques Vacances, bons CAF, coupons sports

Modalità di pagamento

Unicamente per mezzo di :

a) carta Visa, Eurocard o Mastercard (per telefono 0 su www.glenans.asso.fr)

b) assegno bancario all'ordine dei Glénans

c) bonifico bancario* :

destinatario : Les Glénans . Causale : precisate "CONTO NON RESIDENTE ", nome dello stagista, nome e data del corso.

■ virement italien*/coordinate bancarie :

Intesa San Paolo,

Piazza Paolo Ferrari 10, 20121 Milano

Cod. ABI : 03069

C.A.B. : 09410

N.Conto : 6152/5390 590

Iban : IT51 H030 6909 4106 1520 5390 590

BIC : BCITITMM

Pour les résidents hors Union Européenne :

■ cartes bancaires citées ci-dessus.

■ virement bancaire* : Crédit Agricole ou virement postal (voir coordonnées ci-dessus).

*Joindre **une photocopie de l'avis de virement** à votre demande d'inscription pour que cette dernière soit prise en compte.

Les montants crédités aux Glénans doivent être **nets de frais bancaires.**

■ *** Inviare via fax (0033 145 27 61 54) una fotocopia della ricevuta del bonifico in modo che il pagamento sia tenuto in conto.** La somma accreditata ai Glénans deve essere al netto di spese bancarie.

Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée **par écrit** aux Glénans avec photocopie du justificatif (voir pages 92 et 93) :

par e-mail : stagiaires@glénans.asso.fr

par fax au : 01 45 27 61 54 depuis la France ou 00 33 1 45 27 61 54 depuis l'étranger

par courrier Les Glénans,

Quai Louis Blériot - 75781 Paris Cedex 16

Toute demande de changement ou d'annulation doit nous être adressée par écrit accompagnée du montant des frais associés par chèque ou carte bancaire (joindre le numéro de carte et la date de validité). Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage ou de cours, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation. Il en est de même pour vous faire remplacer par une autre personne. Si vous avez souscrit une assurance annulation pour le stage faisant l'objet du changement, vous devrez préciser sur votre courrier si vous souhaitez maintenir l'assurance sur ledit stage afin de vous faire rembourser les frais par l'assureur. Sans précision de votre part, nous reporterons l'assurance sur le nouveau stage choisi.

Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone.

■ Frais de changement ou d'annulation

Le montant des frais dépend du délai entre la demande de changement ou d'annulation et la date de début du stage ou du cours concerné, dans les conditions suivantes :

| Frais (% du montant du stage / cours) | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Délai | Annulation* | Changement* |
| <=1 jour | 100% | 40% |
| 2 à 6 jours | 80% | 32% |
| 7 à 30 jours | 40% | 16% |
| 31 à 60 jours | 20% | 8% |
| >=61 jours | 10% | 4% |

* Avec un minimum de 10 €

En cas d'annulation de votre part, quel qu'en soit le motif, nous conservons également le montant de la cotisation.

(Les personnes ayant souscrit une assurance annulation ne pourront se faire rembourser les frais ci-dessus par l'assureur qu'après avoir réglé intégralement leurs frais d'annulation ou de changement).

Attention : tout changement d'inscription à un des 2 stages "Duo Malin" entraînera l'annulation du tarif spécial stage "Duo Malin". La même règle s'applique aux forfaits des cours théoriques, et à tout autre tarif réduit/promotionnel.

Les frais d'annulation et de changement sont calculés pour chaque personne sur le prix de chaque stage ou cours annulé ou modifié, sans tenir compte des réductions éventuelles accordées.

En cas d'annulation consécutive à un ou plusieurs changements concernant le même stage ou cours, les frais d'annulation sont calculés d'après la date du premier changement.

Remboursements

Aucun remboursement autre que ceux prévus dans le cadre de l'assurance annulation ne sont acceptés. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo indépendantes de la volonté des Glénans ne peuvent prétendre à remboursement.

Modification par Les Glénans

Les Glénans se réservent le droit d'annuler un stage. Une solution de remplacement vous sera alors proposée : si celle-ci ne vous convient pas, nous vous rembourserons sur demande écrite (par e-mail, fax ou courrier) le montant de votre règlement pour ce stage (Les Glénans procèdent au remboursement par chèque à partir du 20 du mois suivant la demande). Certaines circonstances tout-à-fait exceptionnelles (exemple : bateaux accidentés, conditions météo, compétences de l'équipage, etc.) peuvent nous amener à modifier le type de bateau utilisé, le lieu de rendez-vous, le déroulement ou le programme du stage. **Ces différents cas ne peuvent donner lieu à aucun remboursement de stage.**

Que doit-on payer sur place ?

■ Frais de transport jusqu'au centre nautique

En fonction de votre mode de transport, les frais supplémentaires suivants sont à prévoir (à titre indicatif) :

Concarneau ou Archipel : autocar de la gare SNCF de Rospenden au port de Concarneau : 2 euros, ou taxi : 20 euros de jour, 30 euros de nuit. Vedette de Concarneau aux îles : 17 euros A/R.

Arz : bus de la gare SNCF de Vannes à Conleau (env. 1 euro) ou taxi (env. 10 euros) puis bateau + minibus sur l'île d'Arz : 10 euros A/R environ

Paimpol : base accessible à pied depuis la gare (10 minutes de marche).

Marseillan : taxi depuis la gare SNCF d'Agde : env. 20 euros

Bonifacio : car depuis l'aéroport de Figari (été seulement) : env. 8 euros ou taxi (45 euros de jour, 60 euros de nuit).

■ Caution : dès votre arrivée sur le lieu du stage, une caution de 80 €, par chèque ou empreinte de carte bancaire, est demandée à chaque stagiaire (160 € pour les croisières lointaines). Elle est retenue en cas de perte ou détérioration du matériel liée à une négligence de l'équipage.

■ Caisse de bord : pour les stages nourriture non comprise, les stagiaires constituent une caisse de bord comprenant la nourriture, les frais de port, le

gazole et le gaz (compter environ 11 euros par jour, à l'exception des stages Antilles : 20 euros/jour).

■ Location de matériel : des cirés, des combinaisons et des duvets peuvent être loués pour la durée des stages sur nos centres nautiques au tarif suivant :

| Durée stage | 2 à 4 jrs | 5 à 10 jrs | 11 jrs et + |
|---|---------------|------------|-------------|
| Ciré complet | 8 € | 15 € | 25 € |
| Ciré bas | 5 € | 8 € | 15 € |
| Ciré haut | 5 € | 8 € | 15 € |
| Combinaison (sauf Paimpol et Bonifacio) | 8 € | 15 € | 25 € |
| Duvet | 8 € par stage | | |

■ Pensez également aux frais de nourriture pendant le transport (par car notamment), à l'aller et au retour.

Relations adhérents

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du Délégué Général - Les Glénans - Quai Louis Blériot - 75781 Paris cedex 16.

Aides vacances et CE

Pour vous aider à financer vos stages, vous pouvez utiliser les Chèques Vacances (renseignements auprès de votre comité d'entreprise) ou les bons CAF (renseignements auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales), ou les coupons Sports délivrés par le Ministère des Sports. **Consultez également votre comité d'entreprise pour obtenir des prises en charge individuelles (carte sport). Conditions spéciales accordées par Les Glénans (contacter le service Pluriel au 01 53 92 86 20 ou 21 ou 28).**

Informatique

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. En application de l'article 27 de la loi N° 78.17 du 6 janvier 1978, vous pourrez accéder aux informations et éventuellement procéder aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations provenant des Glénans, par courrier et e-mail. Vos coordonnées ne seront jamais communiquées à des tiers.

Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication des Glénans (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée aux Glénans.

Attention : en raison des règles d'encadrement différentes entre adultes et mineurs ("juniors"), il nous est impossible d'accueillir des mineurs de moins de 17 ans sur des stages adultes. Il en est de même si un mineur se présente sur un stage junior avec un dossier incomplet (certificat médical, test de natation). Dans ce cas, ou si les informations données sont erronées, concernant l'âge d'un stagiaire, un éventuel handicap, ou toute autre information de nature à remettre en cause son accès au stage, Les Glénans se réservent le droit de le renvoyer chez lui, sans qu'il soit possible de rembourser tout ou partie de son stage.

Assurances comprises dans l'adhésion à l'association 1/ Sont assurés

Les membres adhérents des Glénans à jour du paiement de leur cotisation.

ATTENTION : les garanties cessent au 31/12/10 pour les cotisants 2010.

2/ Activités garanties (seulement en cas d'accident)

Attention : seule la souscription à l'assurance complémentaire annulation permet un remboursement en cas de maladie.

a) Responsabilité civile

COVEA RISKS N° 4 289 336

Il s'agit de garantir les conséquences pécuniaires des dommages causés à autrui engageant, selon la législation en vigueur, la responsabilité d'un assuré.

Montant par sinistre :

- Tous Dommages confondus : 8 000 000 €

b) Rapatriement- Assistance (Tél. 01 47 11 70 00)

À hauteur des frais réels dans le monde entier.

FIDÉLIA n° 104289336.

À partir du lieu médicalisé le plus proche, FIDÉLIA organise, après information de l'état du blessé, son transport médicalisé vers le centre hospitalier le mieux adapté à son cas, ou vers son domicile.

ATTENTION : aucun règlement ne sera effectué sans l'accord préalable de FIDÉLIA

c) Individuelle Accident

En cas de :

- Décès : 6 098 € (le cas de suicide est exclu).
- Invalidité permanente réductible : 12 196 € (Selon le barème d'invalidité permanente partielle).

d) Frais médicaux et pharmaceutiques seulement en cas d'accident

L'assureur rembourse les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dans la limite de 150% du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime obligatoire de la Sécurité Sociale et de tout autre régime complémentaire (pour les lunettes, la limite est de 92 €), suite à un accident corporel.

e) Effets personnels

Perte ou destruction d'effets personnels uniquement suite à fortune de mer (échouement, abordage, incendie, naufrage) à concurrence de 153 €.

ATTENTION : les dommages matériels ou vols d'effets personnels, même dans nos locaux, ne sont pas couverts. Vous devez donc être vigilants.

f) Annulation suite à un accident

La compagnie d'assurance rembourse les jours de stage non effectués lorsque l'interruption est la conséquence d'un **accident corporel*** constaté sur place par une autorité médicale justifiant le départ.

g) Annulation suite à maladie

La maladie n'est pas couverte par l'assurance comprise dans l'adhésion. En cas de maladie, le remboursement est effectué si l'assurance annulation a été souscrite (voir chapitre "Assurance complémentaire" ci-contre).

3/ Déclaration d'accident

Vous devez déclarer les accidents corporels dans les trois jours au moyen d'un formulaire que vous demanderez au responsable de la base accompagné impérativement de l'original du certificat médical initial délivré sur place. Adressez cette déclaration aux Glénans - Quai Louis Blériot - 75781 Paris - Cedex 16.

Assurances complémentaires

1/ Assurance annulation

Elle permet le remboursement des frais d'annulation ou de changement (voir p.93)

Les Glénans proposent une assurance à des tarifs intéressants pour ses adhérents, sans faire de marge bénéficiaire. Nous vous conseillons fortement d'y souscrire après l'avoir comparée à celle que vous pourriez avoir par ailleurs. Elle couvre des situations très variées. En cas de non-souscription, vous prenez la responsabilité de ne pas être remboursé des frais de votre stage en cas de changement ou d'annulation. Les Glénans ne pourront se substituer à votre prise de risque.

Tarifs assurance annulation

- Cours théorique / permis : 8,50 €
- Stage de 0 à 3 jours consécutifs : 8,50 €
- Stage de 4 à 7 jours consécutifs : 14 €
- Stage de 8 à 14 jours consécutifs : 20,50 €
- Stage de 15 jours consécutifs ou plus : 27 €
- Stage de 3 à 5 week-ends : 20,50 €
- 2 stages non consécutifs de 4 à 7 jours : 20,50 €

(sous réserve que l'inscription ait lieu au même moment ou que l'assurance soit souscrite à plus de 30 jours avant le début du stage ou du cours).

Si vous annulez ou changez votre stage, la compagnie d'assurance remboursera les frais d'annulation ou de changement à condition que vous les ayez réglés préalablement selon les périodes d'annulation/de changement.

La garantie prend effet le lendemain à midi de la souscription et cesse, sauf en cas de maladie, au moment du début du stage.

a) Annulation avant le stage :

Sous réserve de justificatifs émanant d'autorités

compétentes (médicales, administratives, employeurs) pour autant que la date des événements empêchant le stage n'ait pas été connue au moment de l'inscription.

L'annulation doit être justifiée par :

1 - Une maladie grave, un accident corporel grave ou le décès de vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères.

Par maladie grave, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale notoirement compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Par accident grave, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

2 - Le fait qu'une personne, inscrite en même temps que vous et assurée par le présent contrat, annule pour un des motifs assurés et qu'ainsi vous deviez effectuer seul(e) votre stage.

3 - La grossesse d'une stagiaire, pourvu que cette grossesse n'ait pas été constatée au moment de l'inscription.

4 - La convocation à un examen scolaire ou universitaire (concours, entretien, inscription, formation professionnelle) ayant lieu pendant la période prévue du stage.

5 - Des préjudices graves (nécessitant impérativement votre présence le jour du départ) - non réalisés au moment de la souscription - dus à un incendie, un vol ou à des éléments naturels atteignant votre résidence principale ou secondaire.

6 - Le fait de l'employeur (suppression de congés, déplacements, stages, mutations, etc).

7 - Un licenciement économique.

8 - L'obtention d'un stage Pôle Emploi ou d'un emploi.

9 - Des obligations militaires ou administratives.

10 - Le refus de visa par les autorités françaises.

b) Interruption du stage suite à une maladie ou au décès d'un membre de la famille (voir paragraphe 1/.a.1.-.)

En complément de la garantie "Accident en cours de stage" souscrite par Les Glénans, la compagnie d'assurance vous remboursera, **sur justificatif émanant d'autorité médicale**, les jours de stage non effectués lorsque l'interruption **sera la conséquence d'une maladie** ou d'un décès familial vous contraignant à une immobilisation pendant une durée supérieure à celle des jours de stage restant à effectuer.

EXCLUSIONS

- L'usage par vous-même de drogue ou stupéfiants, l'usage abusif d'alcool.
- Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours.
- Les accidents résultant de la participation à des paris, crimes, rixes (sauf en cas de légitime défense).
- La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité ainsi que l'inobservation consciente d'interdiction officielle.
- Les maladies chroniques et maladies dont l'existence était connue avant l'inscription, ainsi que les conséquences d'accidents survenus avant l'inscription.
- Les complications de grossesse, les fausses couches, les interruptions volontaires de grossesse, accouchement et leurs suites médicales.

2/ Assurance Individuelle Accident complémentaire (facultative)

Tarif assurance individuelle accident : 4,50 euros par an.

Vous êtes assuré pour toute activité dans le cadre des Glénans. La compagnie d'assurance vous garantit, en complément des capitaux prévus par l'assurance "Individuelle Accident" (voir précédemment) les indemnités suivantes :

- En cas de décès accidentel : 25 000 €
- En cas d'invalidité permanente totale suite à un accident : 50 000 €.

Comment souscrire ?

Vous pouvez souscrire à ces assurances complémentaires par l'intermédiaire de nos services en remplissant votre demande d'inscription ou ultérieurement, mais au plus tard **un mois avant la date de début du stage, en appelant le 01 53 92 86 00.**

Que faire en cas d'annulation ?

En cas d'annulation, adressez aux Glénans les documents suivants dans les trois jours :

service Relations Adhérents
Quai Louis Blériot - 75781 PARIS cedex 16
Email : stagiaires@glenans.asso.fr
Fax 01 45 27 61 54

- votre courrier d'annulation
- la photocopie des justificatifs requis (voir ci-

dessus) pour que nous puissions vous adresser **un mémoire de frais d'annulation.**

Adressez les documents suivants à la compagnie d'assurance Groupe Rouge - BP 40660 - 75826 Paris cedex 17 - Madame Brigitte Chamberlin, (ligne directe à n'utiliser qu'en cas de problème de remboursement : 01 53 04 31 44).

- la photocopie de votre courrier d'annulation
- les originaux des justificatifs requis
- votre mémoire de frais d'inscription
- le mémoire de frais d'annulation, adressé par Les Glénans.

Rappel : aucun dossier ne pourra être pris en compte pour les stagiaires n'ayant pas réglé l'intégralité de leurs frais de stage et/ou d'annulation auprès des Glénans.

UNE BANQUE DONT ON EST FIER,
ÇA SE DÉFEND!



CREDIT COOPERATIF
C'est un choix

Une banque pour une économie plus humaine. L'avenir est aux valeurs qui rendent le monde vivable : la solidarité, l'esprit de partage, le sens de l'engagement. Ce qui explique l'engouement pour la conscience humanitaire, écologique, le désir de faire « quelque chose ». Banque coopérative n°1 des finances solidaires, banque de « l'entreprendre autrement », le Crédit Coopératif est une banque fidèle à ses valeurs humanistes. Une banque dont vous pouvez être fiers.

www.credit-cooperatif.coop